



**SYNDICAT NATIONAL CFTC**  
**Finances Publiques**  
**Section du Pas de Calais**



*Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !*

**T B V S et D U E R P :**  
**Cessez de supprimer des emplois !**

## **Comité Technique Local** **du 18 octobre 2012**

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 18 octobre 2012. Commencé à 9 h 15, il s'est terminé à 12 h 30. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Isabelle THOMAS, et le secrétariat - adjoint par le syndicat SNUI Sud Solidaires 62 en la personne de Mme Catherine PAYEN.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires  
F O DGFIP 62  
C G T Finances Publiques  
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour du Comité Technique Local est le suivant :

Mise en place du Tableau de Bord Veille Sociale (résultats des 2ème semestre 2011 et 1er semestre 2012)

Lancement de la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Evolution de l'activité du CPS Relais

Présentation de la nouvelle grille d'analyse-risque Crédit Impôt Recherche

Ponts naturels 2013

**Compte rendu de vos délégué(e)s CFTC DGFIP 62 au C T L**

**Gabriel GAILLARD**  
Titulaire

**Martine HENNEQUIN**  
Suppléante

**Jean-François HENEMAN**  
Expert

R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62)

D. D. Fi. P. (comptabilité)

R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62)



**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

## 1° Mise en place du Tableau de Bord Veille Sociale (résultats des 2ème semestre 2011 et 1er semestre 2012)



Le T B V S, nous ne pouvons pas le nier, est une chose importante dans la surveillance du mal vivre sur le lieu de travail. Nous avons conscience, bien évidemment, que la direction semble s'en soucier un peu. Cependant, la mise en place lourde et complexe de ce TBVS aurait pu être bien plus légère si une grande partie des indicateurs n'étaient pas directement influencés par les suppressions d'emplois dans nos services. Supprimez les suppressions d'emplois, et vous pourrez supprimer une majeure partie du TBVS.

La direction nous indique donc qu'en plus des indicateurs « socle » ( en fait, ceux qui sont obligatoires) , 7 indicateurs optionnels ont été retenus. Le choix a été opéré par le groupe de travail ayant été constitué et composé des représentants de 13 services, ainsi que de représentants du personnel (organisations syndicales représentées ou non en CTL). Ce TBVS concerne 1816,69 agents, chiffre retenu pour le calcul des éléments de contexte chiffrés départementaux.

A noter que le taux d'encadrement (A+, A et B encadrants) comparé à l'effectif global de la DDFIP (ou d'un service) s'élève pour le département à 13,05 %, en légère augmentation par rapport au 2e semestre 2011 où il était de 12,86 %.

Le nombre de jours de congé ordinaire de maladie s'élève pour la période à 5802, soit un peu plus de 3 jours par agent, ce qui pourrait représenter environ 6,5 jours pour une année complète. Le TBVS du 2e semestre 2011 faisait en effet ressortir une moyenne de 4,5 jours de COM par agent pour la période, ce qui représenterait 9 jours pour une année pleine. Les agents en CLM/CLD sont au nombre de 37, en légère diminution (40 au 2e semestre 2011), soit 2,03 % du total des agents affectés (contre 2,22 % au semestre précédent).

La direction reconnaît (CFTC DGFIP 62 salue sa lucidité, pour une fois) que certains éléments le plus souvent évoqués sont relatifs aux effectifs insuffisants, notamment en cas d'absence prolongée d'un ou de plusieurs agents, ou de non remplacement suite à départ en retraite. A titre indicatif, elle souligne que les situations difficiles en découlant sont ainsi décrites :

- le sous-effectif annoncé crée des tensions ;
- un phénomène de surmenage est apparu. Les conditions de travail sont difficiles à supporter. Il y a saturation des personnels et une amplification du mal être et de l'épuisement de fin de journée ;
- les agents ont un sentiment d'isolement et de décalage entre le quotidien et les demandes de la direction sont mal ressenties.

La direction nous parle ensuite de mutation. Le taux de demandes de mutation s'élève à 24 % en 2012. On note pour la DDFIP62 une progression de ce taux par rapport à l'année 2011 (19%). Sur 436 demandes (mouvements nationaux et locaux), 260 ont été satisfaites et 176 n'ont pas répondu aux attentes des agents. Les chiffres sont révélateurs et constituent en eux-même une vraie photographie du mal vivre de nombreux collègues.

Concernant le soutien aux unités de travail, la direction nous a communiqué les éléments suivants.

En filière fiscale, renforts par les EDRA (23 agents), les agents à la disposition (ALD) et/ou des détachements principalement sur les services déficitaires :

- Site de Boulogne : 4 EDRA, 2 agents détachés et 8 agents ALD
- Site de Montreuil : 4 agents détachés et 1 agent à la disposition

En filière GP, renforts par les EMR (32 agents) et les agents du CPS Relais sur les services les plus en difficulté :

- 248 jours au service collectivités locales
- 216 jours à Carvin
- 173 jours à Ardres
- 152 jours à Arras Hospitalier

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>

- 148 jours au service comptabilité de la direction
- 146 jours à Marquise
- 142 jours à Hesdin
- 139 jours à Arras banlieue
- 123 jours à Outreau
- 112 jours à Lumbres
- 84 jours à Aubigny... soit un total de 3863 jours sur la période pour l'ensemble des services.

Pour conclure : les données du TBVS peuvent être assimilées à de simples indicateurs et ne peuvent en aucun cas suffire à refléter la réalité du vécu et du ressenti des agents dans le cadre de leur travail.

**CFTC DGFIP 62** estime que, bien qu'étant une avancée dans la reconnaissance des difficultés rencontrées par les agents, dans tous les services, le T B V S restera insuffisant pour mettre en lumière la dégradation des conditions de vie au travail des agents, et les risques psycho-sociaux qui en découlent. Il n'en demeure pas moins que les difficultés rencontrées par les agents, dans leurs services, ne pourront être résolues par ce tableau de bord de veille sociale, mais bien par une réflexion portant sur le manque de moyens humains. Ce problème de fond restera donc entier tant que la politique actuelle de suppressions d'emplois sera appliquée !!! Et malheureusement, il n'y a pas vraiment d'espoir qu'elle change...

## 2°: Lancement de la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels



Ainsi que nous l'avons déjà évoqué pour le TBVS, le DUERP est certes une bonne chose, mais, là aussi, force est de constater que les suppressions d'emplois sont une fois de plus à l'origine d'une partie des risques professionnels, surtout pour tout ce qui concerne le mal vivre au travail. Même sanction que plus haut !!! Supprimez les suppressions d'emplois, et vous pourrez supprimer une partie importante du DUERP.

CFTC DGFIP 62 a été invitée le 10 octobre à une formation sur le DUERP. Nous ne mettons nullement ici en cause la qualité des formateurs, qui ont exercé leur métier ce jour avec talent. Cependant, nous avons constaté une totale inadéquation entre la formation et la vérité du terrain. Pour résumer, nous avons eu l'impression qu'on nous racontait un joli conte de fées avec des gentils bambins et quelques petits méchants. La vérité du terrain, ce n'est pas cela. Ce sont les suppressions d'emplois, le stress au travail, la surcharge de travail sans cesse grandissante et aucune solution en vue.

Tous les chefs de services du département devront mettre à jour le DUERP de leur unité de travail. Pour finir, la terminologie **d'Evaluation des risques est un choix étonnant** de la part de la direction. Evaluer les risques, c'est bien. Cela donne à la hiérarchie une photographie précise d'un problème précis dans un endroit précis. Bien, mais, **évaluer ce risque, c'est nécessaire**, mais il faudrait surtout, une fois qu'il a été évalué, tout faire pour le supprimer. Mais, on ne nous parle que d'évaluation, et pas de suppression. **Bravo, tout est parfaitement quantifié dans le meilleur des mondes possible de la DDFIP. On sait, on connaît, on a évalué, mais, il est urgent de ne rien faire.**

## 3 °: Evolution de l'activité du CPS Relais

La direction nous a fourni un bilan sur le CPS très précis. Actuellement, les CPS assurent la couverture de 83 départements métropolitains. Le projet d'extension de la couverture des CPS intègre les 13 départements métropolitains non encore couverts et prévoit l'implantation de 55 emplois supplémentaires. Outre la création de deux nouveaux CPS « rattachés » dans des communes disposant déjà de CPS Relais (à Brest et à Tours) et la création de deux nouveaux CPS relais (à Quimper et à Lyon), il a également été décidé d'adapter les structures existantes. Ainsi, la capacité du CPS relais d'Arras sera renforcée pour passer de 14 à 17 emplois. Pour une fois, on ne parle pas de suppressions mais de renforcement d'emplois. Les dépenses liées aux travaux immobiliers sont évaluées pour Arras à 60 742 euros. Les dépenses d'aménagement pour le CPS relais d'Arras sont évaluées à 9 103,68 euros se composant des sommes suivantes :

- Coût mobilier : 3 763,19 euros

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
**Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62 )**  
 , 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>  
**CFTC : le syndicat constructif**

- Coûts informatiques : 1 260 euros
- Coûts téléphonie: 4 080 euros

Avec l'implantation de 3 emplois supplémentaires, le projet immobilier prévoit d'installer les nouveaux agents du CPS relais dans les locaux qui jouxtent ceux utilisés actuellement par le service au 5ème étage de l'immeuble FOCH, en récupérant les surfaces d'un bureau libre et d'une partie de la salle de réunion. L'extension du CPS relais sera opérationnelle mi-août 2013. Compte tenu de la charge d'activité du CPS relais d'Arras entre la mi-août N et la fin février N+1, les travaux seront effectués entre mars et juillet 2013.

Au titre de l'année 2013, les mouvements de mutations resteront organisés par filière. Dès lors, les emplois des CPS, relevant de la filière gestion publique, ont vocation à être pourvus par les mouvements de cette filière. Le prochain mouvement national de mutations inter-départementales des agents B et C de la filière gestion publique prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2013. La direction déterminera l'affectation locale des agents mutés et des agents souhaitant bénéficier d'une mobilité infra-départementale. Les agents affectés, dans le cadre du mouvement local, au CPS relais seront intégrés dans l'Equipe de Renfort en Résidence (ERR), du 1er avril à la mi-août 2013, date à compter de laquelle ils rejoindront effectivement le CPS relais. Un dispositif de formation sera assuré au bénéfice des agents soit localement, soit au plan national.

#### **4 : Présentation de la nouvelle grille d'analyse-risque Crédit Impôt Recherche**

Le Directeur Général a confié en 2011 aux bureaux GF-2A et CF 1 la mise en place d'un outil pratique destiné



Sur ce sujet purement professionnel, la direction nous informe que, compte tenu des évolutions législatives, le coût annuel du dispositif pour l'Etat se situe autour des 2,3 milliards € pour 2011 et 2012. Les restitutions immédiates des créances de CIR se sont accrues, sous l'effet du plan de relance de l'économie française qui a bénéficié à l'ensemble des entreprises en 2009 et 2010. Depuis 2011, le bénéfice de la restitution immédiate a été limité aux entreprises nouvelles, aux jeunes entreprises innovantes (JEI), aux PME au sens communautaire et aux entreprises placées en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

à l'instruction des demandes de remboursement de CIR, en s'inspirant notamment de certains aspects du dispositif en vigueur pour les remboursements de crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). L'expérimentation de la grille d'analyse-risque est assurée par les directions ayant participé au groupe de travail, dans la mesure où elles disposent de tous les éléments de contexte et de discussion ayant abouti au projet.

Dans la mesure où elles concourent à l'instruction des demandes de restitution de crédit d'impôt recherche, les divisions en charge du contentieux des professionnels ont été systématiquement associées à l'expérimentation. Pour le Pas de Calais, les services expérimentateurs étaient les SIE de Béthune, Boulogne, Lens et Lillers et les PCE de Béthune, Boulogne et Calais. Dans le Pas de Calais, l'expérimentation a porté sur 13 demandes portant sur des montants de 13 483 € à 588 005 €.

#### **5 °: Ponts naturels 2013**

En 2013, deux possibilités de ponts naturels existent : les vendredis 10 mai et 16 août

La direction nous précise que s'agissant du 10 mai, compte tenu que les deux jours précédents sont fériés (8 mai et ascension), les services fermeraient 3 jours consécutifs. Les directeurs des pôles de gestion fiscale et gestion publique considèrent que cette fermeture ne serait pas préjudiciable à l'exercice des missions par les services.

Les agents n'ont pas été consultés, comme les années précédentes. En effet, les deux seuls ponts naturels possible en 2013 sont proposés par la direction.